Accusé de réception en préfecture :	006-220600019-20260327-lmc150489-AI-1-1
Date de télétransmission :	27 mars 2026
Date de réception :	27 mars 2026
Date d'affichage :	
Date de publication :	27 mars 2026

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

ARRÊTÉ N° DFIN SB/2026/0383

portant sur la démission de neuf mandataires ainsi que leur remplacement à la régie de recettes des Archives départementales située au Conseil départemental des Alpes-Maritimes BP 3007 06201 NICE CEDEX 3

Le Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;
Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ;
Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;
Vu l'arrêté du 18 janvier 1983 modifié par les arrêtés du 22 mars 1984, 16 octobre 1992, 7 avril 1999, 12 mars 2003, 29 octobre 2003, 22 septembre 2009, 19 février 2015, 2 novembre 2015, 29 octobre 2021 et 1 juillet 2024, portant création de la régie de recettes instituée auprès des Archives départementales du Conseil général des Alpes-Maritimes ;
Vu l'avis conforme du Comptable public assignataire du 5 février 2026 ;
Vu l'avis conforme du régisseur du 9 février 2026 ;
Vu l'avis conforme du mandataire suppléant du 9 février 2026 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Mesdames Linda BUQUET, Fatima BOYER, Amélie BAUZAC-STELHY, Céline COMOS, Juliette AVONTS, Jasmine TILLAM et Messieurs Charles-Antoine ZUBER, Geoffroy D'AREXY, Tamas MAKAI n'exercent plus leurs fonctions de mandataires à la régie ci-dessus désignée.

ARTICLE 2 : Mesdames Anne-Sophie HUGUET, Magali MERCIER et Messieurs Argan LASCOMBES, Valentin DEFORGE, Pierre SCHEIPS sont nommés mandataires à la régie des archives départementales, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur titulaire de la régie de recettes, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

ARTICLE 3 : Les agents suivants sont maintenus dans leurs fonctions de mandataires :
- Marie-Laure FRIN
- Véronique PEDINI
- Thierry MATTERA
- Patricia PONS
- Marina MINTEC
- Mélany ULIAN
- Anne-Lise DOLCEROCCA
- Dominique DOLCEROCCA
- Thérèse ALEXANDRE
- Julia BIANCARD

- Manon CARNAT
- Christophe MESSINEO

ARTICLE 4 : Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal.
Ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

ARTICLE 5 : Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont tenus de présenter leurs registres comptables, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

ARTICLE 6 : Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

ARTICLE 7 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Noms et Prénoms	**Date, mention « vu pour avis conforme » et signature**
Arnaud MARCHAND Régisseur Titulaire	Le 09/02/2026 Vu pour avis conforme
Brigitte ALMAÏDA Mandataire suppléant	Le 09/02/2026 Vu pour avis conforme Almaïda
Anne-Sophie HUGUET Mandataire	Le 9/02/2026 Vu pour avis conforme
Magali MERCIER Mandataire	Vu pour avis conforme Le 09/02/2026 Mercier
Argan LASCOMBES Mandataire	Vu pour avis conforme Le 09/02/2026 Lascombes
Valentin DEFORGE Mandataire	Vu le 09/02/2026 Vu pour avis conforme
Pierre SCHEIPS Mandataire	Le 09/02/2026 Vu pour avis conforme

Nice, le 27 mars 2026

Pour le Président et par délégation,
Le Chef du service du budget, de la programmation
et de la qualité de gestion

Annaël BERTHENET